

République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 6 février 2025

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DANS LA ZONE D'CTIVITES DES SAGNES**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (13) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE représenté par Valérie ROUX, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON représentée par Martine MATHELY, Laurence RAGI représentée par Patricia FOUGERE, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Était excusée (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Sophie PICOT

Date de convocation du conseil municipal : 31 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

**Vu** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la zone d'activité des Sagnes

**Vu** le tableau prévisionnel des investissements 2025,

**Considérant** la nécessité de protéger les entreprises et les résidants contre les risques de cambriolages et de dégradations qui sont fréquents dans ce secteur,

**Le Conseil municipal décide à la majorité, avec une opposition de M. Valéry VIALARD :**

- **De valider** le projet comme suit :

La zone d'activité Les Sagnes a été la cible de nombreux vols et effractions, de dégradations, or un système de vidéoprotection pourrait être de nature à dissuader les personnes malveillantes, voire permettre de les identifier en cas de dommages causés aux biens ou aux personnes . Cette zone concentre de nombreuses entreprises du bâtiment et de l'artisanat, ainsi que le centre technique municipal, de nombreux outils, matériels, engins, véhicules. La



commune d’Orcet a décidé d’installer 6 caméras de surveillance sur poteaux situés aux trois entrées de la zone artisanale en alimentant électriquement les caméras depuis le réseau ENEDIS. Il est prévu dans le cadre de ces travaux la mise en œuvre de tranchées, fourreaux et câblage.

La gestion des images sera faite depuis un local dédié à la vidéosurveillance, à la mairie d’Orcet, 11 place Henri Romeuf 63670 Orcet.

Le matériel d’enregistrement a été installé en 2022 lorsque la commune a équipé les bâtiments et espaces publics de 21 caméras de surveillances .

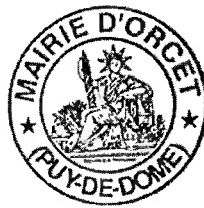
- **De valider** le plan de financement prévisionnel suivant :

type de travaux	estimation (HT)				
Installation du système de vidéoprotection à l’entrée et à la sortie de la ZA Les Sagnes	25 000,00				
<b>TOTAL opération</b>	<b>25 000,00</b>				
Aides publiques	Montant éligible du projet	Taux sollicité	Subvention sollicitée en 2025	Subvention acquise	autre
Conseil départemental FIC	25 000,00	0,00%	0		
Conseil départemental autre	25 000,00	0,00%			
DETR	25 000,00	0,00%			
DSIL	25 000,00	0,00%			
FIPD	25 000,00	30,00%	7500		
fonds vert	25 000,00	0,00%			
agence de l’eau	25 000,00	0,00%			
Conseil régional	25 000,00	50,00%	12 500,00		
Union européenne	25 000,00				
Autofinancement	25 000,00				5 000,00
<b>Sous-total des aides publiques en €</b>		<b>80,00%</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>20 000,00</b>		

- **De solliciter** une subvention de 12.500 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour ce projet
- **De solliciter** une subvention de 7.500 € auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance dans le cadre de l'appel à projets 2025

Fait et signé le 7 février 2025 à Orcet

La secrétaire de séance,



Le Maire ,



Sophie PICOT



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.